

**MÉMOIRE**

Napierville, le 8 juin 2015

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet d'éoliennes à St-Cyprien-de-Napierville

Messieurs les Commissaires,

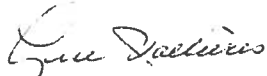
Je suis retraitée et résidente de St-Cyprien-de-Napierville depuis un peu plus de deux ans; mon choix de cette municipalité a été fait en fonction du calme, de la proximité de la nature et de l'hygiène de vie, présents en de tels milieux. Parce qu'entre autres ma qualité de vie est menacée, je m'oppose à ce projet d'implantation d'éoliennes, et pour les raisons suivantes :

1. **Santé** : alors que quantité de rapports sérieux, publiés par des chercheurs reconnus en milieux médicaux et scientifiques, ont prouvé les effets nocifs des infrasons produits par les éoliennes industrielles (insomnie, perte d'audition, acouphènes, migraines, agitation, etc.), ma question est la suivante : comment un Gouvernement responsable et/ou un Promoteur soi-disant honnête peuvent-ils proposer d'implanter en milieu habité des engins aussi dangereux pour la santé, ignorant la résistance de citoyens soutenus par la coalition de 8 maires des environs et appuyés par un solide regroupement d'opposition ? (cf. exposé de M. Alain Belime, expert français en risques sanitaires et membre de la *Fédération Environnement Durable* (<http://www.epaw.org/victims.php?lang=fr&article=n268>)).
2. **Agriculture** : Les représentants du MAPAQ ont validé une estimation à l'effet que seulement 2% des sols cultivables subsistant au Québec, conséquence de l'explosion démographique urbaine, se retrouvent dans la vallée du St-Laurent et, particulièrement, dans notre région. Les plus belles terres du Québec! Le déversement de tonnes de béton sur même une infime partie de ces sols peut-elle être sanctionnée lorsqu'en conséquence, la capacité de fournir en nutriments végétaux et animaux en saura d'autant réduite ? Quel gaspillage !
3. **Profit** : Il a été admis par les instances concernées que le développement poussé du pouvoir énergétique via les éoliennes est tout-à-fait superflu actuellement, puisque les réseaux hydro-électriques déjà exploités et/ou en projection sont amplement suffisants pour répondre aux besoins de la population sur plusieurs décennies. De plus, il a été confirmé que l'électricité produite par ce projet sera dérisoirement rachetée à perte. Et qui en fera les frais ? Le citoyen!
4. **Ma perception** est qu'Hydro-Québec et le Ministère de l'énergie et des ressources naturelles se servent du fait que KSE soit d'origine autochtone pour nous imposer ce projet et qu'il est facile ensuite de traiter la population qui n'en veut pas de raciste. De même que le promoteur veut nous imposer, chez nous, ce qu'il sait être intolérable pour la population de son territoire. Pourtant, les quelques 10 à 15,000 acres de Kahnawake offrent de vastes régions non exploitées. Plusieurs municipalités de la région ont déjà fait le choix d'opter pour l'aspect lucratif, ce qui est pour moi injustifiable.

Je demande au Ministre et à son Conseil de ne pas donner son aval au projet en raison de l'absence d'acceptabilité sociale et l'inutilité actuelle de la filière éolienne, et surtout parce que trop néfaste pour la santé et les terres agricoles. Le Québec est vaste et les régions venteuses, peu habitées parce que moins accessibles ne manquent pas. Quoiqu'aient déjà coûté les études de faisabilité et autres charges, il n'est pas trop tard pour entendre les citoyens et faire preuve de probité.

Merci d'accorder votre attention à ce mémoire.

Respectueusement,



Lise Vallières

FIN DU DOCUMENT